

Entrepreneur de Petite Entreprise – programme ARDAN

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Porté par la CCI Hauts-de-France et financé par la Région Hauts-de-France, [le programme ARDAN](#) propose aux demandeurs d'emploi de se former à la conduite de projet en entreprise tout en étant pleinement acteurs de leur développement professionnel.

La formation “Entrepreneur de Petite Entreprise” permet d’acquérir les méthodes, outils et repères essentiels pour piloter un projet de développement ou de reprise au sein d’une TPE, PME, PMI ou entreprise artisanale. Elle s’appuie sur une approche originale : apprendre dans et par l’action, en menant un projet réel au sein d’une entreprise d’accueil.

À l’issue du parcours, le participant obtient le titre “Entrepreneur de Petite Entreprise” (inscrit au RNCP – niveau 5) délivré par le CNAM.

Conditions d’attribution

A qui s’adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le [programme ARDAN](#) s’adresse aux entreprises des Hauts-de-France souhaitant accueillir un demandeur d’emploi pour conduire un projet de développement ou de reprise.

L’entreprise d’accueil doit être volontaire pour encadrer et accompagner le stagiaire tout au long de la formation.

— Critères d’éligibilité

- L’entreprise doit proposer un projet de développement d’activité nouvelle ou de structuration interne.
- Le projet doit avoir reçu un avis favorable du comité d’engagement ARDAN (un comité a lieu chaque mois).
- Le candidat doit correspondre au profil visé par la formation (demandeur d’emploi avec projet identifié).
- L’entreprise et le stagiaire s’engagent conjointement dans la démarche de formation-action.
- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ; un aménagement des conditions peut être étudié avec la CCI.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le programme ARDAN – formation Entrepreneur de Petite Entreprise a pour but d’accompagner un demandeur d’emploi dans la mise en œuvre concrète d’un projet de développement au sein d’une entreprise d’accueil.

La formation s'appuie sur une approche “dans et par l'action”, alternant apports théoriques et mise en pratique réelle.

Le stagiaire apprend à :

- piloter un projet de développement ou de reprise,
- structurer une fonction clé dans l'entreprise (commerciale, RH, qualité, export, etc.),
- exercer des fonctions d'encadrement technique et managérial,
- se préparer à la création ou reprise d'entreprise.

— Dépenses concernées

La formation couvre :

- les coûts pédagogiques de la formation (308 heures sur 6 mois),
- l'accompagnement individuel par un expert-projet ARDAN,
- les supports et outils pédagogiques (plateforme e-learning, ressources CNAM).

Ces dépenses sont intégralement prises en charge par la Région Hauts-de-France et la CCI.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La formation est intégralement financée par la Région Hauts-de-France et la CCI Hauts-de-France.

Aucune participation financière n'est demandée ni à l'entreprise d'accueil ni au stagiaire.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Se rapprocher de la CCI Hauts-de-France pour identifier le contact territorial correspondant et être accompagné dans la constitution du dossier.

Les CCI locales accompagnent le candidat et l'entreprise dans toutes les étapes : dépôt de projet, validation par le comité ARDAN, démarrage de la formation.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - › Demandeur d'emploi

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
299 bd de Leeds
CS 90028
59031 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 63 79 79
E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr